

Guide

Vers la révision du schéma
d'aménagement et de développement (SAD)



[Introduction]



[Portrait
et diagnostic]



[Futurs possibles]



[Énoncé de vision :
MRC 2045]



MRC du
HAUT-SAINT-LAURENT

- **Des outils personnalisés pour vous aider à nous aider**

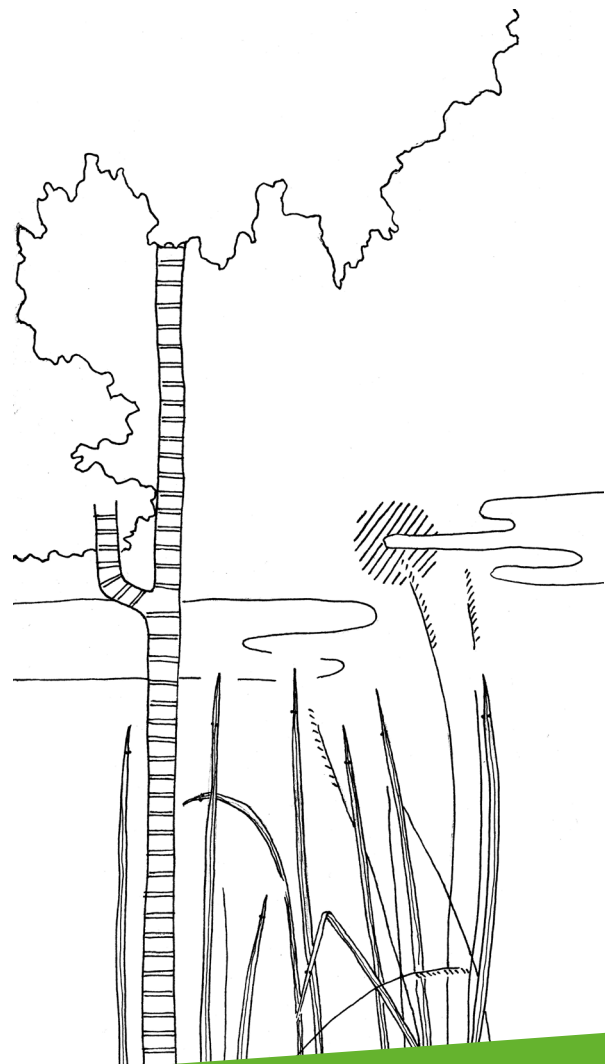
Ce cahier est le premier d'une série pour vous accompagner dans les démarches d'élaboration de la vision et de la révision du schéma d'aménagement et de développement.

- **Beaucoup de blanc pour vos notes**

Considérant l'importance et la grande diversité de contenu à élaborer, le présent outil contient beaucoup d'espace pour vous permettre de noter rappels, idées, scénarios, pistes à explorer, etc. Il n'y a pas de lignes ni de structures afin de ne pas limiter vos élans créatifs.

- **Du contenu concis et imagé**

Créer un schéma pour les 25 prochaines années n'est pas une mince affaire. Le contenu a donc été simplifié pour être aussi digeste que possible afin de faciliter la participation des citoyens aux consultations et sondages.



Vers la révision du schéma d'aménagement et de développement (SAD)

- **Planification annuelle | Révision du SAD**

2024-2025

- Faire connaître le processus de révision
- Portrait et diagnostic du territoire
- Élaborer un énoncé de vision stratégique

Année 1 [La vision]

[Introduction]

- >Concepts
- >Structure
- >Démarche
- >Préparation

Cahier 1 [Portrait et diagnostic]

Cahier 2 [Futurs possibles]

Cahier 3 [Énoncé de vision : MRC 2045]

2026-2027

- Concept d'organisation spatiale
- Orientations d'aménagement
- Grandes affectations du territoire
- Plan d'action
- Document complémentaire

2028

- Adoption du projet de SAD et conformité

2029 et +

- Adoption du SAD
- Concordance des municipalités

- Qu'est-ce qu'un schéma d'aménagement et de développement?

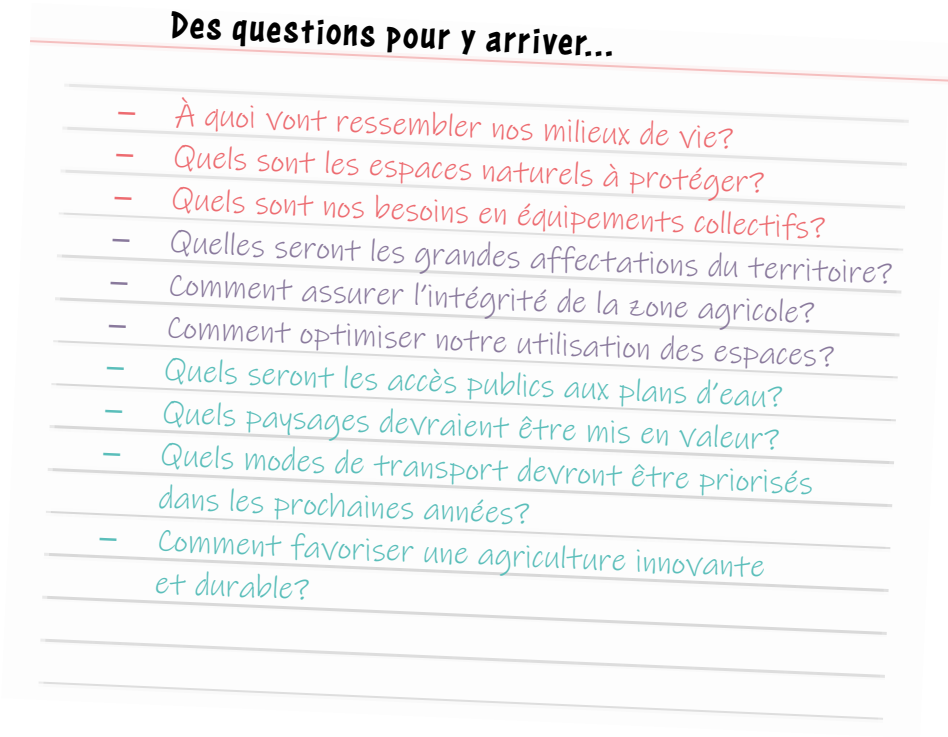
C'est un outil de **planification de l'aménagement** du territoire qui :

- Établit l'**organisation physique** du territoire pour les 20 prochaines années
- Constitue le **point de convergence** pour les choix et décisions qui vont toucher l'ensemble des municipalités de la MRC entre les aspirations de la communauté locale et les attentes gouvernementales.

Bref, le SAD est un outil qui traite autant de l'environnement, des milieux de vie, des enjeux sociaux et économiques, des particularités culturelles, des milieux naturels, du tourisme, de la mobilité, des espaces publics, etc.

C'est un outil de **connaissances, de concertation, de mise en œuvre**.

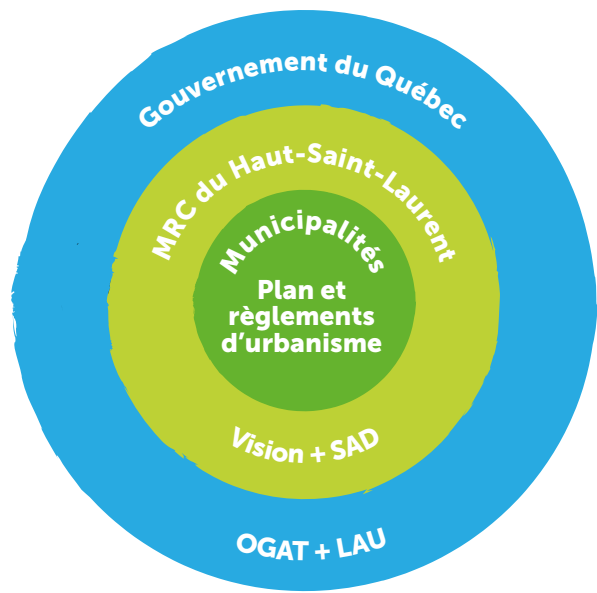
- Un outil de connaissances, facilement accessible par les élus et les citoyens, qui informe sur les problèmes particuliers et les principales caractéristiques socioéconomiques et physiques du territoire d'une MRC;
- Un outil de concertation qui reflète les discussions et les ententes entre les municipalités, la MRC et le gouvernement;
- Un outil de mise en œuvre utile qui recense les échéanciers, les partenaires et les diverses modalités de réalisation des projets privilégiés sur le plan régional.



• Pourquoi maintenant?

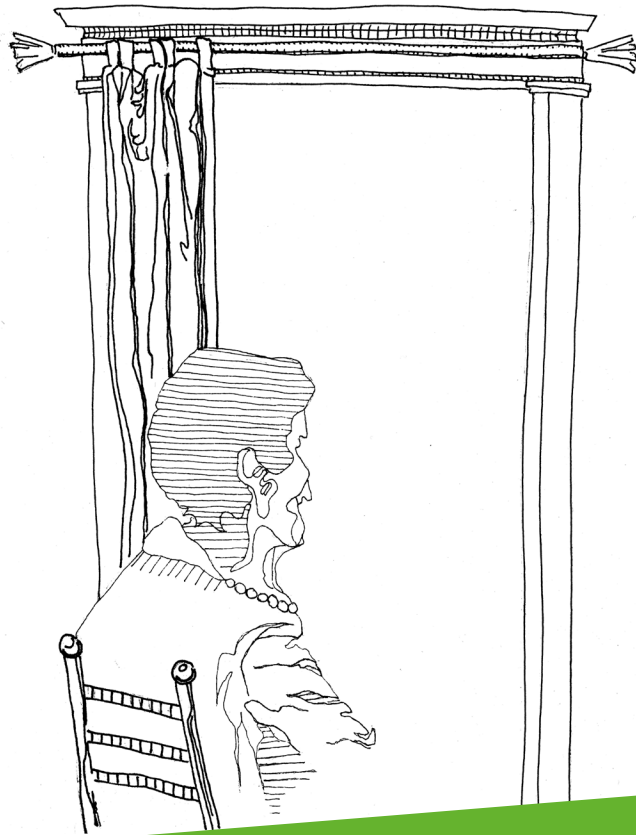
- **La vision**
Parce que cette vision viendra teinter, encadrer et bonifier le schéma d'aménagement qui doit être élaboré.

Parce que la MRC est tenue de maintenir en vigueur, en tout temps, un énoncé de vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social de son territoire, (*Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), art. 2.3).
- **Le schéma d'aménagement et de développement**
Parce que la MRC doit se conformer aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) qui sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 2024.



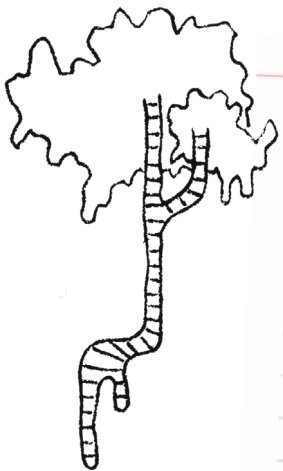
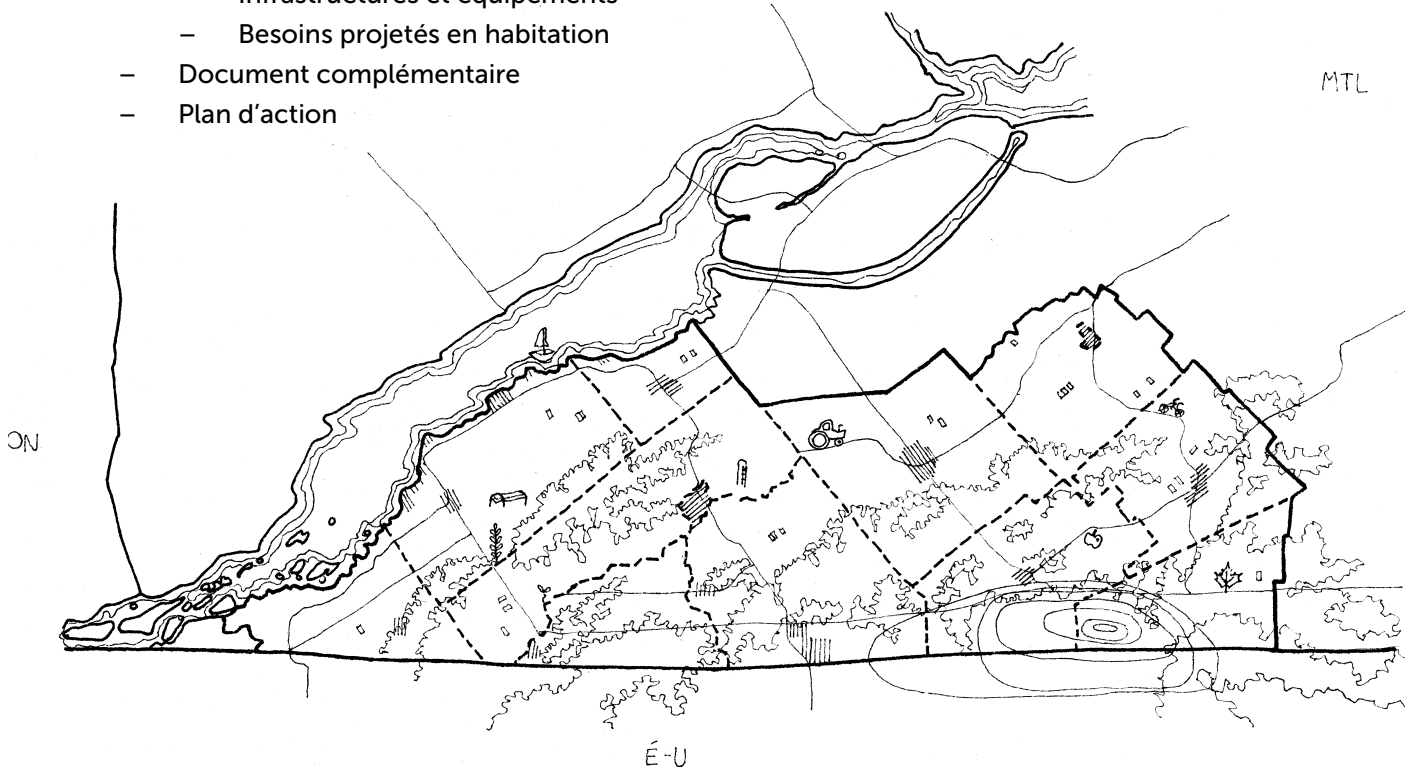
• Qu'est-ce que la vision stratégique?

- **C'est un énoncé qui représente ce que la MRC souhaite devenir au terme de l'horizon de planification du schéma, soit en 2045.**
- C'est la **première étape** pour que les objectifs du schéma d'aménagement et de développement (SAD) s'enlignent vers un futur souhaitable.
- La vision détermine notre cible, elle exprime nos désirs et nos attentes pour la MRC de 2045.
- C'est la vision du développement culturel, économique, environnemental et social du territoire.



• Les principales sections du SAD

- Portrait du territoire
- Diagnostic / concept d'organisation spatiale
- Énoncé de vision
- Orientations d'aménagement
 - Affectations et utilisations du territoire
 - Organisation du transport
 - Zones de contraintes
 - Territoires d'intérêt
 - Infrastructures et équipements
 - Besoins projetés en habitation
- Document complémentaire
- Plan d'action

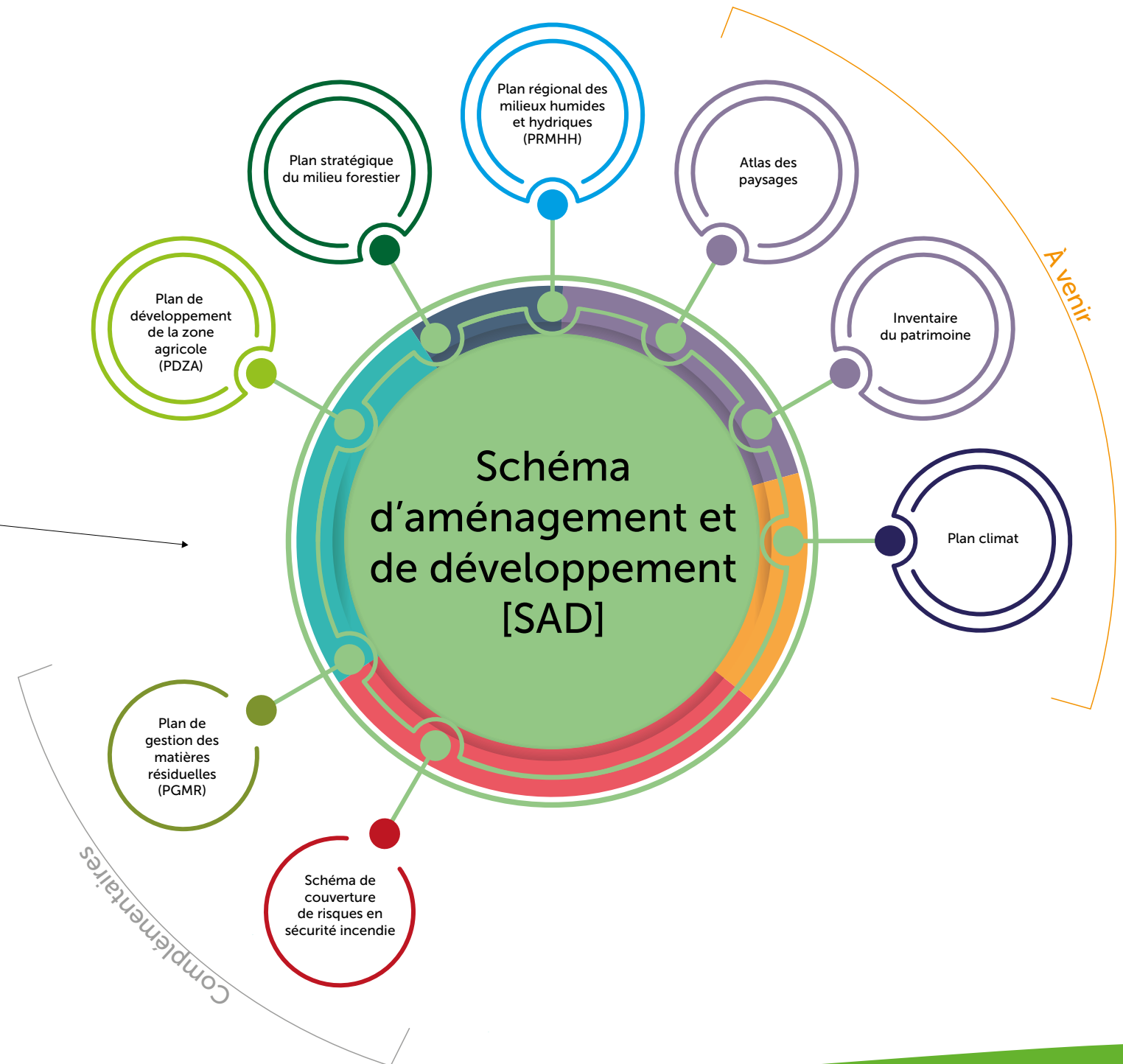


Quelques aspects abordés

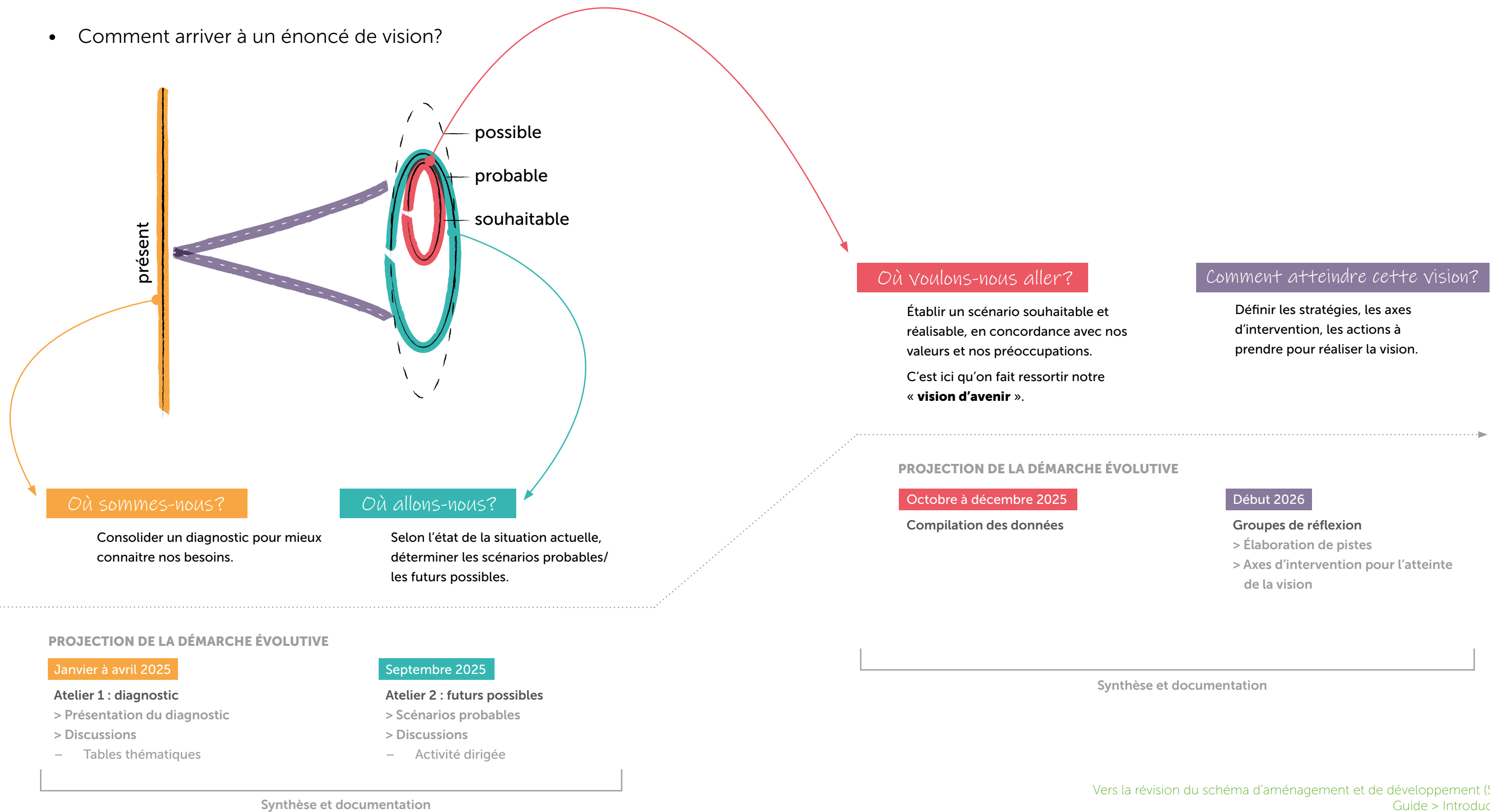
- Adaptation aux changements climatiques
- Mobilité durable
- Conservation des milieux naturels
- Territoire et activités agricoles
- Offre de logements adaptée
- Verdissement des milieux bâtis
- Secteurs industriels
- Commerces et services
- Développement récréotouristique
- Mise en valeur des forêts privées
- Mise en valeur du potentiel éolien
- Patrimoine et territoires d'intérêt
- Les zones de contraintes (inondations...)
- Développement durable des milieux de vie
- Gestion intégrée des ressources en eau
- Équipements et infrastructures
- Économie circulaire
- Milieux humides et hydriques

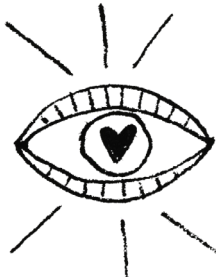
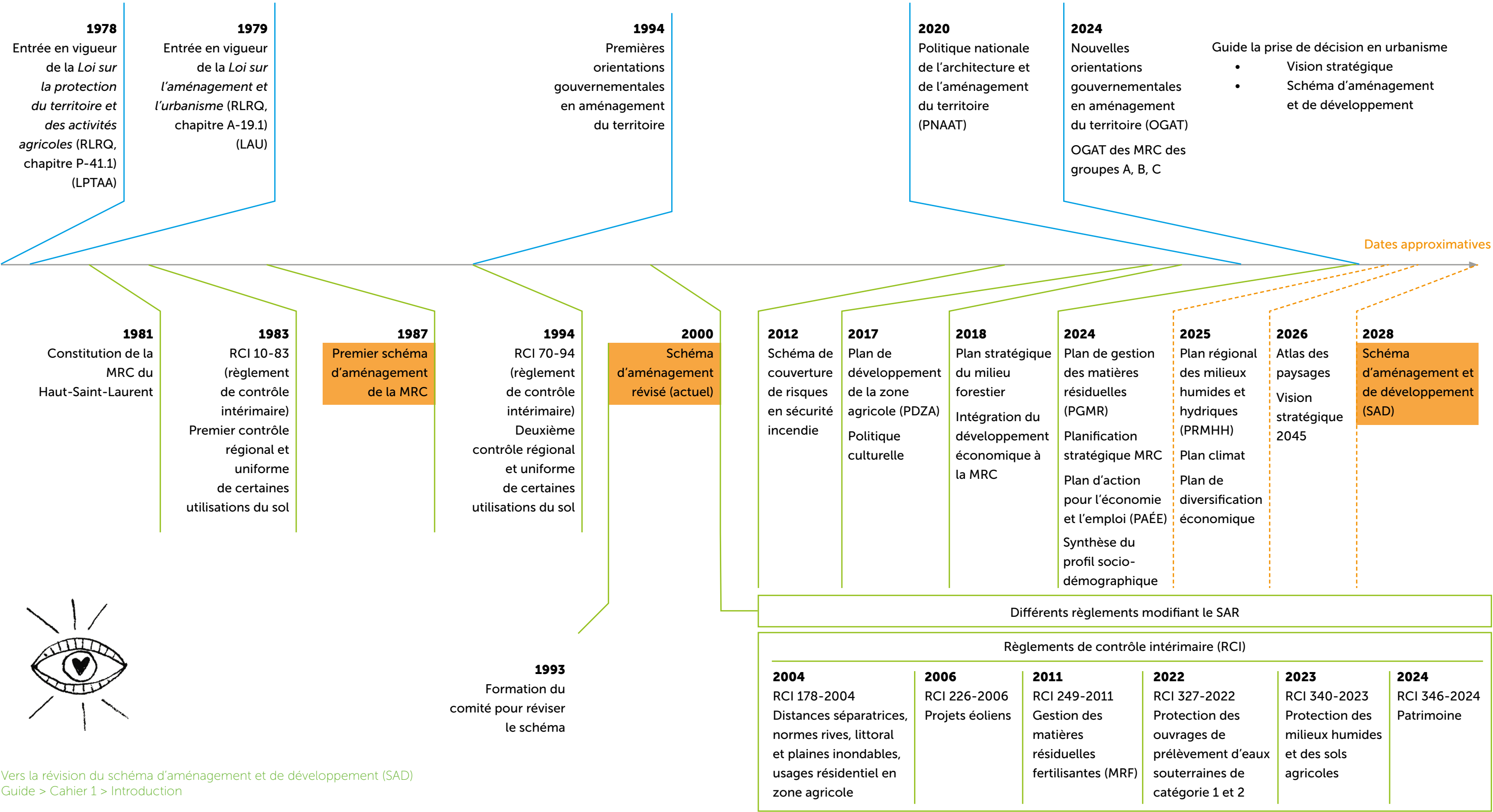


– <https://mrchsl.com/assets/pdfs/VS-et-SAD-Gestion-des-intrants.pdf>



- Comment arriver à un énoncé de vision?





Des questions?



MRC du
HAUT-SAINT-LAURENT

10, rue King, bureau 400
Huntingdon (Québec)
J0S 1H0

Claudia André
Chargée de projets en
aménagement du territoire

téléphone **450-264-5411**
télécopie 450-264-6885
www.mrchsl.com

claudia.andre@mrchsl.com
poste 249

© Tous les dessins ont été réalisés par Claudia André.

*Nous ferons appel à votre participation
aux différentes étapes d'élaboration
de la vision, restez à l'affut!*

